

sion de la saison des sucres, sans préjudice à leur droit aux prestations?

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la loi permet actuellement aux personnes qui se trouvent dans cette situation d'augmenter leur assurance-chômage de 25 p. 100, ce qui est plus que suffisant pour la saison du sucre d'érable. Je me ferai un plaisir de signaler l'article en question au député pour qu'il puisse l'envoyer à son commettant.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES DEMANDES FRANCO-BRITANNIQUES AU SUJET DES AVIONS SUPERSONIQUES

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle réponse le Canada a-t-il fourni aux demandes faites par la France et l'Angleterre qu'à l'avenir leurs lignes aériennes puissent faire survoler certains corridors du Canada par des appareils supersoniques de transport?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je prierais mon collègue le ministre des Transports de répondre au député.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Depuis jeudi dernier, lorsque le gouvernement a fait l'objet de questions au sujet d'ordres du jour inscrits en son nom, un nouvel ordre est apparu au *Feuilleton*, soit l'ordre n° 25 qui concerne les droits en matière d'enseignement des pentecôtistes de Terre-Neuve aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des amendements connexes qui s'y rapportant. Étant donné que ce même ordre a figuré au *Feuilleton* de la dernière session, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous informer si nous en serons saisis, compte tenu de la durée limitée de la session en cours?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais autoriser le président du Conseil Privé à répondre bien qu'il ne s'agisse pas là d'un rappel au Règlement mais d'une question qu'il aurait mieux valu poser pendant la période des interpellations. Ceci étant dit, et la question ayant été posée, le président du Conseil Privé peut y répondre.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'espère rencontrer demain les leaders de la Chambre. Il doit nous être possible de considérer cette question et différents autres sujets auxquels la Chambre souhaiterait accorder la priorité.

tendant à modifier la loi sur le crédit agricole, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture, ainsi que de l'amendement proposé par M. Korchinski (p. 1872) et du sous-amendement proposé par M. Knight (p. 1903).

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai dit l'autre jour en parlant de ce projet de loi, que même si j'avais une impression favorable de la Société de crédit agricole qui, à mon avis, avait fait du bon travail, il m'avait semblé néanmoins qu'elle s'empresait parfois d'accorder des prêts pour l'achat de terres, à des prix artificiellement gonflés. Les Russes et les Chinois ont acheté, en 1968 et 1969, de grandes quantités de céréales, ce qui a fait que les agriculteurs des Prairies se sont hâtés, dans leur euphorie, d'acheter des terres à des prix exorbitants comptant sur la stabilité des prix élevés de leurs produits. Il me semble que les représentants de la Société de crédit agricole se sont également laissés quelque peu emporter et ont consenti des prêts excessifs pour l'achat de terres agricoles. C'est regrettable, car bon nombre d'agriculteurs font face aujourd'hui à des obligations disproportionnées à la valeur productive actuelle de leurs terres. Je pense que la Société devrait faire preuve de circonspection et ne point accorder aux agriculteurs un crédit tel qu'ils s'en trouvent obérés.

La limite de \$100,000 que propose ce projet de loi peut contribuer à augmenter les prix des terres agricoles. Cela favorisera peut-être les personnes qui désirent vendre leur terre, mais la Société du crédit agricole devrait tenir compte de la capacité de production de cette terre par rapport au prix prévu des récoltes, avant de prêter des fonds. L'éventuel double emploi de services, dans l'article du projet de loi relatif au programme de remembrement des petites fermes, me préoccupe quelque peu. A l'heure actuelle, certaines provinces fournissent aux agriculteurs conseils et orientation en matière de gestion et il me semble que ce projet de loi devrait inciter la Société du crédit agricole à faire de même. Il me semble qu'il y a également double emploi en ce qui concerne l'éventuelle création d'une banque foncière visant à remembrer les terres. Je ne pense pas que cela puisse être d'une utilité quelconque et en outre, cela signifierait que les gouvernements fédéral et provinciaux feraient à peu près la même chose. A mon avis, le ministre de l'Agriculture (M. Olson), qui est absent pour le moment, et son secrétaire parlementaire, devraient étudier attentivement cet élément du projet de loi. Au lieu de faire cavalier seul, le gouvernement devrait insister pour obtenir un accord fédéral-provincial.

Le problème de la propriété foncière, du fermage, des hypothèques et des propriétaires forains préoccupe de nombreux pays depuis des siècles. Ce problème a été à l'origine de bon nombre de troubles politiques, en particulier dans les anciens pays où il n'y avait pas suffisamment de bonnes terres à exploiter. En conséquence, les propriétaires qui ne vivaient pas sur leurs terres imposaient des loyers exorbitants. Les problèmes qui se posent actuellement dans notre pays sont assez semblables. Souvent, il est difficile de passer une terre agricole d'une génération à l'autre. L'industrie a élaboré un système selon lequel on détient des actions qui se vendent et s'achètent sur le marché. Je pense qu'il est fort possible d'agir de même vis-à-vis des propriétés foncières. On est en train de créer des banques foncières; on entend parler de programmes de regroupement des terres; le gouvernement consent des prêts aux agriculteurs, et les entreprises agricoles sont de

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX PRÊTS, AUX POUVOIRS ET AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 4 mai, de la motion de l'honorable M. Olson: Que le bill C-5,

[M. Lambert (Bellechasse).]